

*Article 29 du Règlement*

député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) et moi-même avons posé cette question au moins deux fois par semaine le mois dernier, mais nous n'avons pas encore obtenu cet engagement. Plusieurs associations agricoles ont réclamé des engagements précis, mais n'en ont reçu aucun.

Troisièmement, le syndicat du blé recommande au gouvernement de poursuivre ses efforts en vue de rétablir l'équilibre sur le marché international des céréales. Cela permettrait de régler le problème, mais comme je l'ai déjà dit, ce n'est pas nous qui fixons les prix, nous nous contentons de les subir.

La lettre se termine sur ce paragraphe:

Le Saskatchewan Wheat Pool reste disposé à collaborer avec le gouvernement à l'adoption de solutions à court et à long termes, dans l'intérêt des agriculteurs et des collectivités de la Saskatchewan et de l'Ouest canadien.

Voilà le genre d'engagement dont nous avons besoin et que nous demandons. Nous avons demandé la tenue d'un débat d'urgence pour que l'opposition puisse suggérer au gouvernement le genre de programmes qu'il faut pour permettre aux collectivités agricoles de survivre.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)):** Monsieur le Président, la motion de ce soir traduit la situation grave dans laquelle se trouve une bonne partie de l'agriculture canadienne, spécialement le secteur des céréales et des oléagineux. La région canadienne qui est la plus intéressée par cette production est celle de l'Ouest.

Le député d'en face a évoqué dans son allocution diverses préoccupations dont je voudrais traiter. Ce n'est pas sans une certaine satisfaction que je le fais, car cela me permet de faire état de l'action du gouvernement face à cette très grave situation.

Le député a parlé de trois choses: les paiements initiaux, les inquiétudes concernant la situation de la Société du crédit agricole et la levée du moratoire sur les saisies, et le prétendu refus du gouvernement de s'engager à verser des paiements d'appoint.

Je voudrais tout d'abord traiter de la situation de la Société du crédit agricole. Il est utile je pense de replacer la situation dans son contexte, comme je l'ai fait plus tôt à la Chambre aujourd'hui.

Au Canada, environ 76 000 agriculteurs, parmi les quelque 225 000 qui possèdent des exploitations commerciales, ont contracté des emprunts auprès de la Société du crédit agricole. Certains d'entre eux—ce n'est un secret pour personne—éprouvent bien des difficultés à demeurer à flot et à rembourser la Société. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) avait interdit à la Société d'entreprendre des mesures de saisie-arrêt contre ses propres clients.

Afin de calmer certaines des appréhensions qu'ont exprimées aujourd'hui des députés de l'opposition dans leurs propos et leurs questions, je tiens à préciser autant que possible ce que fait la Société.

D'abord, la Société du crédit agricole va étudier chaque mois une cinquantaine de dossiers. Les agriculteurs qui se trouveront dans cette pénible situation pourront rencontrer face à face les fonctionnaires de la Société. Ils auront ainsi l'occasion d'examiner leur situation et d'envisager des moyens de poursuivre l'exploitation de leur entreprise agricole. Chacun

des agriculteurs pourra donc examiner des solutions qui tiendront compte, d'abord et avant tout, de sa capacité de payer. Par la suite, un bureau d'examen de l'endettement agricole sera saisi de son dossier.

Les députés savent sans doute que des bureaux d'examen de l'endettement agricole furent établis l'été dernier et fonctionnent dans neuf provinces sur dix. Ils ont obtenu un succès considérable, puisque leur taux de réussite est supérieur à 50 p. 100 sur l'ensemble du territoire, et supérieur à 60 p. 100 en Alberta.

Pour aider les agriculteurs à demeurer sur la ferme, ils peuvent envisager notamment de reporter le paiement du principal et des intérêts accumulés, de réduire les taux d'intérêt, voire même de réduire le montant des arriérés. S'il apparaît que leur situation financière est telle qu'ils pourraient trouver un acquéreur sur-le-champ pour leur ferme, les agriculteurs ont le loisir d'offrir de les exploiter immédiatement à bail. C'est une autre façon de maintenir les agriculteurs sur la ferme.

Ils auront également la possibilité d'acheter le terrain où se trouve leurs bâtiments à un prix inférieur à sa valeur marchande dans l'éventualité où l'on jugerait que leur entreprise n'est pas viable. C'est un autre moyen pour aider les agriculteurs à demeurer sur leurs fermes.

En plus, la Société du crédit agricole propose deux types innovateurs de prêts destinés à calmer les inquiétudes face aux taux d'intérêt. Le premier est un prêt fondé sur le prix des produits agricoles et l'autre un prêt hypothécaire à risques partagés.

Les prêts hypothécaires à risques partagés sont actuellement consentis à un taux d'environ 9,5 p. 100. Quant aux prêts basés sur le prix des produits agricoles, les producteurs de blé pourront cette année les obtenir à 6 p. 100 environ. Il est tout simplement faux d'affirmer, comme l'a fait le député au début de son discours, qu'une attaque est lancée contre les agriculteurs. Les chiffres démentent une telle allégation.

Si, comme elle l'a indiqué, la Société du crédit agricole continue de traiter environ 50 cas par mois, elle se sera occupée en un an de 0,25 p. 100 de toutes les exploitations agricoles commerciales du Canada.

Dans cet examen de l'endettement agricole, on tient compte de toutes les options que j'ai dit que l'on examinerait pour atteindre l'objectif qui consiste à garder le plus grand nombre possible d'agriculteurs en production. Lorsque les députés auront compris la méthode qu'on utilisera pour venir en aide aux agriculteurs qui ont des difficultés avec les paiements de la Société, j'espère que l'on ne craindra plus que le gouvernement abandonne totalement les agriculteurs à leur sort et qu'il ne manifeste aucun intérêt pour l'agriculture.

J'aborderai maintenant la situation sous l'angle des paiements initiaux. On a allégué que nous aurions dû maintenir les paiements initiaux à 130 \$ la tonne pour le blé et à 80 \$ la tonne pour l'orge. Je voudrais citer l'opinion de personnes qui s'occupent des versements initiaux. M. Garf Stevenson du Syndicat du blé de la Saskatchewan a déclaré que son syndicat était d'accord avec la décision du gouvernement de fixer les prix initiaux de façon à ce qu'ils reflètent le cours mondial. M. Brunton du Syndicat du blé de l'Alberta a déclaré que son syndicat était parfaitement d'accord pour que la Commission